

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON**

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le

ID : 084-218401024-20251125-2025_D_104-DE

Berger Levraud

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 25 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation
21/11/2025Date d'affichage
21/11/2025

Objet de la délibération

Approbation tarif de la
redevance de post-
stationnement à compter du
01 janvier 2026

N° 104/25

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinque novembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Présents : Mme BONNELLY, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. CHEMIN, M. CHOMETTE, Mme CRAVAGNOLO, M. DEBROAS, Mme MALIVEL, M. TRIBOLLET,

Absents : Mme BELLANDE, donne pouvoir à M. DEBROAS, Mme THIERRY donne pouvoir à Mme BERNARD, M. JEAN donne pouvoir à Mme MALIVEL, M. DEVAUX, Mme GRAS.

Madame le Maire rappelle que le post-stationnement est une redevance forfaitaire fixée par les collectivités qui ont pleine compétence en matière de stationnement payant sur la voirie publique depuis le 01/01/2018.

La municipalité avait fixé par la délibération n° 96/17 du 23/10/2017 le tarif de cette redevance à 20 €.

Elle explique qu'il est nécessaire d'ajuster le montant de cette redevance aux nouveaux tarifs de droit de stationnement à compter du 01/01/2026. Elle propose que le montant de forfait de post-stationnement passe de 20 € à 10 € pour qu'il soit identique au maximum du nouveau tarif du droit de stationnement pour 24 heures.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Madame le Maire,
Et après en avoir délibéré,

-FIXE, par 12 POUR et 1 ABSTENTION, le tarif de la redevance du post-stationnement à compter du 01/01/2026 à 10 €.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

Gisèle BONNELLY

Secrétaire de séance

Gérard DEBROAS